



Brunngasse 36  
CH-3011 Bern  
www.ta-swiss.ch

Berne, juillet 2022

# « Le franc numérique : l'argent du futur ? »

## Mise au concours d'une étude en matière d'évaluation des choix technologiques

**La numérisation transforme le monde des finances. Le recul des transactions en argent liquide et le spectaculaire envol des cryptomonnaies ont pu en attester. A l'avenir, de nouvelles formes d'argent virtuel pourraient encore émerger, que cela soit chez les BigTechs (comme Google, Amazon, Meta, Apple et Microsoft) ou dans les banques centrales, avec l'éventuelle introduction de monnaies numériques de banque centrale. Une réflexion portant sur l'ensemble des aspects sociétaux liés à ces développements s'avère nécessaire, car l'arrivée de ces nouveaux moyens de paiement pourrait concerner la plupart des domaines de notre quotidien.**

### 1. Teneur de l'étude

Cette **étude interdisciplinaire** aura pour but d'évaluer les **chances et risques** de nouvelles formes de monnaies virtuelles qui pourraient émerger prochainement : d'une part, la monnaie numérique de banque centrale (à savoir les **retail CBDCs**, qui seraient destinées à l'ensemble de la population) et d'autre part, de nouvelles **monnaies virtuelles émises par des entreprises privées**. L'étude fournira une base de réflexion et des informations objectives et nuancées pour la politique et le grand public suisses, ainsi que des recommandations d'action afin de pouvoir se préparer aux développements à venir dans ce domaine.

L'étude devrait indiquer les différents **scénarios possibles** et leurs implications pour la Suisse. En outre, elle devrait présenter les **divers points de vue** sur ce thème et l'état des **projets en cours à l'étranger**. En particulier, les **chances** et les **risques** de l'éventuelle introduction de **retail CBDCs** en Suisse devraient être examinés, tant pour la population que pour l'État et l'économie. Dans cette optique, l'étude devrait donner une vue d'ensemble des **différents modèles** envisageables de **retail CBDCs**, en montrant leurs avantages et inconvénients respectifs, selon les choix de technologie et de répartition des tâches entre les acteurs impliqués.

En complément à ces analyses, l'emploi d'une méthode participative pourrait s'avérer intéressant, comme par exemple un *workshop* avec des parties prenantes ou des groupes de discussions (*Fokusgruppen*) avec des citoyennes et citoyens sur la base d'informations préalables.

En outre, l'étude devrait entamer une discussion sur les **aspects sociétaux** les plus importants pour la population, notamment les effets potentiels de ces nouvelles monnaies sur l'utilisation de **l'argent liquide** et sur la **sphère privée** dans nos transactions de paiement, les défis à attendre en matière de protection des données ou encore d'éventuels changements de **rappports de pouvoir** entre l'État, les acteurs privés concernés et la population.

Information importante : TA-SWISS a déjà publié une étude sur la technologie blockchain.<sup>1</sup> Pour cette raison, les axes principaux de cette nouvelle étude ne devraient pas porter sur les cryptomonnaies ou les blockchains.

## 2. Déroulement, calendrier et dépôt des dossiers

### Dépôt des esquisses de projet

La mise au concours se déroulera en deux étapes. Dans un premier temps, les esquisses de projet seront déposées. Elles devront comprendre 4 pages maximum et décrire le contenu de l'étude proposée ainsi que l'approche prévue :

- Contenu de l'étude : thèmes principaux et questions de recherche (1 page)
- Approche prévue et méthodes de recherche (2 pages)
- Composition prévue de l'équipe de recherche (1 page maximum)

Les esquisses de projet doivent être soumises par voie électronique (en format pdf) à [info@ta-swiss.ch](mailto:info@ta-swiss.ch). La date limite de soumission est **le 4 novembre 2022**.

La décision concernant le choix des équipes de projet invitées à poursuivre la procédure de soumission tombera, selon toute probabilité, à la **mi-décembre 2022**.

### Dépôt des propositions détaillées

Sur la base des esquisses de projet, environ trois équipes seront invitées à la deuxième étape de la procédure de soumission. Les équipes de recherche sélectionnées seront informées **à la mi-décembre 2022** et invitées à soumettre leur proposition détaillée jusqu'au **10 mars 2023**. Pour la deuxième étape, les propositions doivent satisfaire aux « Règles à suivre pour la présentation des dossiers de candidature » selon le point 4 (pages 7-9) du descriptif détaillé.

## 3. Réalisation de l'étude

Le Secrétariat de la Fondation pour l'évaluation des choix technologiques mettra sur pied un groupe de spécialistes (dit groupe d'accompagnement) représentatif des différents aspects thé-

---

<sup>1</sup> Voir <https://www.ta-swiss.ch/fr/blockchain>.

matiques de l'étude. La proposition acceptée sera présentée à ce groupe d'accompagnement avant que ne débute sa réalisation, lequel pourra, d'entente avec le Secrétariat, influencer sur les priorités et la marche à suivre. Pendant la durée de l'étude, le groupe de projet rédigera de trois à cinq documents de travail ou rapports intermédiaires à l'intention du groupe d'accompagnement et du Secrétariat. Ces comptes rendus serviront de base de discussion, étant entendu que chaque nouvelle phase du projet ne sera entreprise qu'avec l'accord de ces deux instances.

#### 4. Budget et calendrier de l'étude

- Cadre budgétaire : CHF 100 000.- à 160 000.-
- Début de la réalisation : juin 2023 (éventuellement plus tard, à discuter)
- Durée du projet : 12 à 15 mois environ

Dans ce cadre budgétaire, la TVA est incluse ; il incombe au groupe de projet d'examiner son éventuel assujettissement à la TVA.

#### 5. Autres dispositions

- TA-SWISS n'est pas soumis au droit des marchés publics. Cela signifie qu'il n'existe pas de voie de recours ordinaire contre des décisions relatives à l'acceptation ou au refus d'esquisses ou de propositions de projets.
- Aucune correspondance ne sera échangée au sujet des esquisses ou propositions de projets déjà déposées.
- Les partenaires contractuels potentiels n'ont droit à aucun dédommagement pour l'élaboration d'esquisses ou de propositions de projets.
- S'appliquent, lors de l'attribution du mandat, les conditions mentionnées dans le *contrat* entre TA-SWISS et les partenaires contractuels ainsi que les *Directives pour les groupes d'accompagnement d'études de TA-SWISS*, jointes au contrat.

#### 6. Descriptif détaillé

Un descriptif détaillé peut être obtenu à l'adresse suivante :

<https://www.ta-swiss.ch/fr/projets>

Pour plus d'informations : téléphone 031 310 99 60, e-mail [info@ta-swiss.ch](mailto:info@ta-swiss.ch)